



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10 AVR 2024

ID : 033-213301435-20240408-2024_032-DE



Délibération n° 2024-032

Lundi 08 avril 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt sept mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2024-025 portant approbation du Compte Administratif 2023
Vu la délibération n°2024-027 portant affectation du résultat 2023
Vu le projet de budget primitif,
Vu les dotations aux amortissements et les amortissements des subventions 2023,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle :

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section d'exploitation que des chapitres de la section d'investissement. Qu'au regard de l'exercice 2023 il y a lieu de reporter l'excédent de fonctionnement et de l'affecter.

Le budget primitif de l'exercice 2024 de la Halte nautique étant alors ainsi préparé et équilibré comme suivant :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
Exploitation	011- Charges à caractère général	5 600,00€		74- Dotations et participations	20 000,00€	
	66 - Charges financières	2 205,27€		75 - Autres produits de gestion courante	8 641,49€	
	65 - Autres charges courantes	1,00 €		77 - Produits exceptionnels	2 944,34€	
	68- Dotations aux provisions	2 564,99 €		78 - Reprises sur provisions	1 282,50 €	
	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		53 062,00€	R002 - Excédent antérieur reporté de Fonctionnement	456,93€	
				040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		30 108,00€
	Total	10 371,26€	53 062,00€	Total	33 325,26 €	30 108,00€
	Total de la section d'exploitation	63 433,26 €		Total de la section d'exploitation	63 433,26 €	
Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	14 266,68€		16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
	21 - Immobilisations corporelles	49 974,00€		10 - Dotations, fonds divers et réserves		
	020 -Dépenses imprévues d'investissement		24 234,65€	001 - Excédent antérieur reporté d'investissement	65 521,33€	
	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		30 108,00€	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		53 062,00€
	Total	64 240,68€	54 342,65€	Total	65 521,33 €	53 062,00€
	Total de la section d'investissement	118 583,33€		Total de la section d'investissement	118 583,33€	

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif de la Halte nautique pour l'exercice 2024 de la manière suivante :

Balance Générale du Budget Annexe

- Investissement

-
-

Dépenses 118 583,33 €

Recettes..... 118 583,33 €

- Fonctionnement

-
-

Dépenses..... 63 433,26 €

Recettes..... 63 433,26 €

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,
Alain TABONE